REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE
Organise le 27 Juillet 2025 avec le concours de l'association Orn'Ecurie
Sous le patronage du Conseil Général de l'orne, la Ville d'Exmes
Une compétition automobile régionale dénommée :

43ème COURSE DE COTE REGIONALE D'EXMES

Cette compétition compte pour :
La coupe de France de la montagne 2025 (coef 2)
Le championnat de la Ligue Régionale Du Sport Automobile de Normandie 2025
Le challenge des sponsors de L'ASA DU BOCAGE 2025
Le présent règlement a été approuvé par la ligue de Normandie sous le numéro 32 en date du 24/04/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 341 en date du 24/04/2025

Organisateur technique

Nom : MOULINET Thierry
Adresse : 3 Impasse Bellevue 61160 VILLEDIEU LES BALLEUL
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	**Mr TATIN Jean Michel**	**Licence n°6575/1201**
Commissaire Sportifs :	**Mr DE LA RIVIERE Jacques**	**Licence n°12643/1318**
Commissaires Sportifs :	**Mr GIRARD Roger**	**Licence n° 23809/1305**
Directeur de Course :	**Mr Philippe LEREDDE**	**Licence n°8465/1314**
Directeur de Course Adjoint :	**Mr Francis GROUD**	**Licence n°8035/1314**
Commissaire Techniques Responsable (A) :	**Mr Jacques SALLENE**	**Licence n°18219/1306**
Commissaire Techniques B :	**Mr William QUERU**	**Licence n° 14922/1314**
Commissaire Techniques C :	**Mr Patrick GUILLEUX**	**Licence n°55340/1314**
Chargé de la mise en place des moyens	**Mr Thierry MOULINET**	**Licence n°19089/1314**
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	**Mme Virginie LENGLINE**	**Licence n°192460/1314**
Chargé des Commissaires de route	**Mr Didier HUBERT**	**Licence n°11684 /1318**
Chronométreur	**Mr Hervé HAREL**	**Licence n°230034/1314**
	Mr Laurent HENNEBOIS	**Licence n°205921/0715**

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 22 Juillet 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés le jeudi 24 Juillet 2025 à 00h00
Vérifications administratives le samedi 26 Juillet 2025 de 16 h à 19 h tente organisation
Vérifications administratives le dimanche 27 Juillet 2025 de 7 h 30 à 9 h 15 tente organisation
Vérifications techniques le samedi 26 Juillet 2025 de 16 h 15 à 19 h 15 parc concurrent
Vérifications techniques le dimanche 27 juillet 2025 h 45 de 7 à 9 h 30 parc concurrent
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 27 juillet 2025 à 10 h 15
Briefing des commissaires le dimanche 27 juillet 2025 à 7 h30 parc concurrent
Essais non chronométrés le dimanche 27 juillet 2025 à 8h30
Essais chronométrés le dimanche 27 juillet 2025 à 10 h30
Briefing des pilotes écrit avec émargement lors des vérifications administratives
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 27 juillet 2025 à l'issue des essais chronométrés

Course

- **1ère montée le dimanche 27 juillet 2025 à partir de 13 h 30**
- **2ème montée le dimanche 27 juillet 2025 à partir de 15 h 30**
- **3ème montée le dimanche 27 juillet 2025 à partir de 16 h 30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix ainsi que le Palmarès le dimanche 27 juillet 2025 à partir de 19 heures.
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le 27 juillet 2025 à 9 H 30 : ancienne gendarmerie
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 26 juillet 2025 de 16 h à 19 h tente organisation
Vérifications administratives le dimanche 27 juillet 2025 de 7 h 30 à 9 h 15 tente organisation
Vérifications techniques le samedi 26 juillet 2025 de 16 h15 à 19 h 15 parc concurrent
Vérifications techniques le dimanche 27 juillet 2025 de 7 h 45 à 9 h 30 parc concurrent
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de la dives
Adresse : route de falaise 61160 TRUN
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC
Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 27 juillet 2025 à 9 h 30
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 27 juillet 2025 à 9h30 ancienne gendarmerie

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Manon TRIFAULT
19 Rue des 3 couleurs
72380 SAINTE SABINE SUR LONGEVE
Mail : trifaultmanon@gmail.com
Tel : 06 05 17 30 02

Par courrier et par mail Jusqu'au mardi 22 juillet 2025 à minuit caché de la poste faisant foi pour le courrier

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Les TPRM seront à prendre en ligne avant la date de clôture des engagements

Les précisions seront sur le site de l'asa du bocage

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.
Publicité obligatoire : néant
Publicité optionnelle : néant

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 43ème Course de côte Régionale D'EXMES a le parcours suivant

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D14

Arrivée sur la D14

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1690 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course.

Parc de départ *D14*

Parc d'arrivée *D14*

6.2P. ROUTE DE COURSE

Route de courses D14 sous les ordres du directeur de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille D 14

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Exmes stade de football

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le 26 juillet 2025

Les remorques devront être garées : sur l'emplacement du concurrent

Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets

Disposé sous chaque voiture de course un bâche étanche avec un extincteur foyer ABC 5kg capacité minimale

.*6.5P. PARC FERME FINAL*

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : sous structure au parc des concurrents et non dans les remorques

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc concurrent

Pendant les essais et la course au parc départ : Caravane chronométrage

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : parc concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu parc concurrent de 7 heures à 21 heure.

Téléphone permanence n° 06 19 87 01 43

Centre de secours le plus proche :

Lieu : le MERLERAULT Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) écrit avec émargement lors des vérifications administratives

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

Il est strictement interdit de prendre un passager à bord d'un véhicule pour le trajet entre le parc et la ligne de départ,

Ainsi que pour le trajet entre la ligne d'arrivée et le parc.

(Un pilote par voiture). TOUTE INFRACTION A CES DISPOSITIONS POURRA ENTRAINER DES PÉNALITÉS DÉCIDÉES

PAR LES COMMISSAIRES SPORTIF.

ART 1.21 : les concurrents auront obligation d'effectuer toutes les montées prévues sauf cas de force majeur dûment constatée et acceptée par le collège des commissaires sportif sous peine de sanction

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

. Un classement général pour les voitures de sport (série A)

. Un classement général pour les voitures de production (série B)

. Un classement par groupe et par classe (série A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Coupe

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe

Aux trois premiers du scratch série A et série B

Au premier de groupe et de classe

A la première et deuxième féminine

A trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le dimanche 27 juillet 2025 à 19 heures

Lieu : Tente organisation parc concurrent